

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Janvier 1884.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU 20 JANVIER.

Trois élections législatives avaient lieu dimanche : dans la Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe ; dans la Charente, arrondissement de Barbezieux, et en Corse, arrondissement de Sartène.

En voici les résultats :

Dieppe. — Inscrits : 43,853 ; votants : 40,459. — MM. Grout, monarchiste, élu, 5,069 voix ; Mulot, républicain, 4,409 ; Manchon, républicain, 925.

Barbezieux. — Inscrits : 45,034 ; votants : 42,365. — MM. Arnous, monarchiste, élu, 7,069 voix ; Trarieux, républicain, 5,195.

Sartène. — MM. Abbatucci, bonapartiste, 4,375 voix ; Bartoli, républicain, élu, 3,738.

Ainsi, dans deux circonscriptions, les républicains ont été battus par les conservateurs et les abstentions ont été peu nombreuses, ce qui indique que les électeurs ont été rudement travaillés.

Ce résultat, dans les couloirs de la Chambre, sert de thème à toutes les conversations.

La plus importante de ces élections est assurément celle qui a eu lieu dans la première circonscription de l'arrondissement de Dieppe.

En 1876 et en 1877, le candidat royaliste avait été battu dans cette circonscription. En 1884, la lutte contre la République y avait semblé impossible aux conservateurs de toute nuance : M. Lanel, républicain, avait été nommé sans avoir rencontré de concurrent. Avant-hier, M. Grout, royaliste, a été élu, triomphant à la fois d'un candidat officiel et d'un candidat radical.

Le gouvernement attachait un prix considérable à ne point perdre une circonscription qui semblait inféodée aux républicains et dans les limites de laquelle est situé le

château d'Eu, résidence de M. le Comte de Paris. Les moyens de pression les plus énergiques avaient été mis en œuvre ; promesses et menaces avaient été employées avec habileté. Le candidat officiel, M. Mulot, est fort riche et ne ménagea point sa fortune. Rien n'y a fait. Les journaux républicains en sont réduits, en constatant le résultat du scrutin, à laisser percer l'espoir que quelque manipulation, à la fois intelligente et frauduleuse, des bulletins qui ont été déclarés nuls, parviendra à rendre nécessaire un scrutin de ballottage.

A Barbezieux, M. Arnous est nommé à une majorité considérable. M. Arnous a été souvent, dans le cours de la lutte électorale, désigné comme candidat bonapartiste. Nous croyons que le nouveau député de Barbezieux est conservateur avant tout et qu'il est disposé à aider énergiquement à toute restauration monarchique. Il a été soutenu avec ardeur par les royalistes de l'arrondissement, dont l'appoint a fait son grand succès.

La journée de dimanche a donc été bonne pour la cause royaliste, c'est-à-dire pour l'avenir de notre pays. Ce prétendu affaiblissement du parti royaliste que prédisaient et que saluaient les républicains après le triste événement du 24 août, ne s'est pas produit comme ils l'espéraient et ne se produira pas. Plus unis que jamais, plus énergiques, plus résolus qu'autrefois parce qu'ils sentent que le temps des grandes victoires de la République est passé, et parce que les fautes du gouvernement actuel, créant de plus grands périls à la France, rendent leur intervention plus nécessaire et plus urgente, les royalistes voient le pays reprendre confiance en eux et revenir à eux. La République marche aux abîmes, mais la France ne veut pas s'y laisser entraîner avec elle. Achevons donc rapidement de nous organiser, redoublons d'activité, d'ardeur et d'efforts. Le moment des luttes décisives est peut-être moins éloigné que beaucoup ne le pensent.

Chronique générale.

LE 21 JANVIER.

La scandaleuse fermeture de la Chapelle Expiatoire a eu pour résultat de multiplier les touchantes et patriotiques manifestations de la foi royaliste, à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier. Partout où des messes ont été célébrées, d'innombrables fidèles ont attesté par leur présence que la religion du souvenir était au-dessus des atteintes de l'arbitraire ministériel. Les droites du Sénat et de la Chambre étaient largement représentées à ces tristes cérémonies.

Dans l'église Saint-François-Xavier, où la messe avait été demandée par M. le Comte de Paris, on remarquait, derrière les Princes de la Maison de France, une foule de notabilités du monde politique parmi lesquelles des adversaires de la veille. « Les jeunes ardeurs et les vieilles fidélités » se sont associées dans une même pensée de patriotisme et dans une même espérance : le salut de la France par l'intercession du roi-martyr.

Voici la liste des principales propositions dont la Chambre est saisie, qui se rapportent à la question sociale et dont la Chambre demandera la mise à l'ordre du jour :

1. Société de secours mutuels et caisse des retraites de la vieillesse ;
2. Réforme de l'assiette de l'impôt ;
3. Contrat d'association ;
4. Accidents dont les ouvriers sont victimes en travaillant ;
5. Assainissement des logements insalubres ;
6. Caisse de retraites pour les mineurs ;
7. Travail dans les mines ;
8. Modification au mode de concession des mines, chemins de fer, etc. ;
9. Fonctionnement des conseils de prud'hommes ;
10. Transport par le chemin de fer des ouvriers se rendant au travail ;

11. Réduction des heures de travail dans les manufactures ;
12. Participation des travailleurs aux bénéfices ;
13. Suppression de la loi sur les coalitions et la liberté du travail ;
14. Question des loyers ;
15. Protection des enfants abandonnés ;
16. Education des enfants abandonnés ;
17. Assurance obligatoire sur la vie ;
18. Abrogation de la loi contre l'Internationale ;
19. Enquête sur la situation des populations ouvrières.

Voici le texte exact du projet relatif aux poursuites à exercer contre M. Talandier :

« La Chambre autorise le procureur général près la Cour d'appel de Paris à exercer contre M. Talandier les poursuites nécessitées par les faits relatés dans sa demande du 40 janvier 1884. »

M. Talandier demande lui-même à la Chambre d'autoriser ces poursuites. Nous croyons bien que le député radical compte sur une grosse manifestation le jour de sa comparution devant la cour.

Les amendements à la proposition Laisant concernant le dégrèvement, aux frais des contribuables, des objets engagés aux Monts-de-Piété de Paris et des départements pour une valeur inférieure à vingt francs, formeraient bientôt un volume.

Hélas ! ce n'est pas un volume, ce sont vingt in-folios qu'il faudrait pour enregistrer les misères causées par la République.

Le bruit de la démission de M. Poubelle, préfet de la Seine, a été donné hier à la Chambre par les officieux comme à peu près certain. Néanmoins nous ne pouvons donner encore cette nouvelle que sous réserves.

D'après le Paris, l'arrêté du préfet de la Seine relatif à l'enlèvement des ordures ménagères est à la veille d'être rapporté.

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

— Lucienne, ne parlez pas ainsi ! s'écria-t-il. Vous me briseriez le cœur, quand c'est pour vous que j'hésite...

— Pour moi ! Raison de plus, alors...

— Hélas ! dit-il en secouant la tête. Vous le voulez, reprit-il presque bas. Eh bien ! une partie de votre fortune a passé de mes mains dans celles de cet homme.

— Dans les siennes !

— Il était un des habitués les plus fidèles, les plus ardents de ces jeux clandestins où j'ai achevé de vous trahir.

— Oh ! mon Dieu ! s'écria-t-elle en cachant son visage dans ses mains.

Deux flots de larmes jaillirent entre ses doigts.

— Ne pleurez pas, Lucienne, ne pleurez pas ! s'écria Lozarès. Lucienne, vos larmes me brûlent le cœur.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurait-elle, que ce calice est amer !

Elle se tut ; elle se disait tout bas :

— Ils me repoussent, et leur fille jouit injustement de ce qu'ils me reprochent d'avoir perdu...

Au bout d'un long moment, elle ôta ses mains, essuya son visage.

— Pardon ! répétait le malheureux.

— Je ne vous en veux pas, Lozarès, au contraire, dit-elle. Seulement, j'exige que vous ne me cachiez rien. Donnez-moi cette preuve d'affection.

— Ah ! gémit-il, pauvre Lucienne !

— Où étiez-vous ensemble ?

— A Marseille. Ce Gilbert était caissier chez un banquier.

— Gilbert ! dit-elle dans un cri de joie. Alors vous vous trompez, mon beau-frère se nomme le baron de Charolles.

Il haussa les épaules.

— Il a donc réussi à se faire appeler de la sorte, dit-il. Il essayait déjà aux environs de Marseille.

Le cœur de Lucienne se serra de nouveau.

— D'ailleurs, continua Lozarès, ce visage n'appartient qu'à un seul homme dans ce monde.

Du fond de son petit cadre, l'image disait : Oui. Ce front tourmenté, ces yeux qui semblaient refléter du feu plutôt que de la lumière, ces traits d'une beauté dantesque établissaient une identité mieux que tous les renseignements possibles.

En outre, Lucienne savait qu'un nom précédait le titre de baron de Charolles.

Au moment du mariage de M^{lle} Mauvoisin, elle avait entendu ce nom. Mais, comme il n'était rappelé que dans le contrat et dans les actes, elle l'avait pris pour un nom patronymique, et ne s'en souvenait même pas.

— Combien avez-vous perdu contre lui ? demanda-t-elle.

— Quatre cent vingt-huit mille francs.

— Quatre cent vingt-huit mille francs !

— En quelques heures. Comme vous me regardez, Lucienne ! Ah ! ne me fixez pas ainsi... Et pourtant, reprit-il avec douleur, je ne dis que la vérité. Vous ne savez pas où peut conduire la folie, la rage de cette passion.

— C'est effroyable, murmura-t-elle.

— La veille, devant moi, il avait perdu lui-même une somme considérable, pour lui du moins, puisqu'il était pauvre. Je ne sais pourquoi, je l'avais toujours évité. Ce soir-là, il vint à moi. Moment fatal ! instant qui décida de mon déshonneur et de mon crime ! Il savait tout voir, cet homme. Je ne l'avais pas deviné, moi, mais lui me connaissait bien. Il me dit :

— Je suis le vaincu de tous, il ne me reste plus que six mille francs.

— Je le savais. La veille, il avait répété devant moi tout ce que disent les désespérés. Je ne répondis pas, il n'ajouta rien d'abord. Une minute à peine s'était écoulée quand il reprit :

— Avez-vous six mille francs, vous ? Seulement on dit que vous êtes très-fort.

— Six mille francs, c'était quelque chose, c'était mieux que rien. J'étais sûr de gagner, je le trouvais si maladroite ! Pourtant, j'hésitais encore.

— Je ne vous conviens pas ? dit-il brusquement. Comme vous voudrez.

— Il fit mine de s'éloigner. Je pris mon parti.

— Il faut que vous soyez servi sur l'heure, parait-il, lui répliquai-je.

— Je n'aime pas l'indécision, me répondit-il. Êtes-vous prêt, oui ou non ?

— Oui, dis-je. Je pensais : « Tant pis pour vous. »

— Il me prit le bras et nous gagnâmes un coin de la salle. Et, alors, oh ! alors !... ce fut comme un rêve, un rêve infernal. Il se mit à jouer, timidement d'abord, pendant que moi, je m'excitais de plus en plus. Puis il joua savamment, et puis avec génie. Et moi j'étais là, passionné, éperdu, d'autant plus acharné que le sort me trahissait davantage. Je le vois toujours avec son visage d'ange déchu qui, minute par minute, instant par instant, devenait plus superbe et plus dédaigneux. Les billets de banque sortaient de ma poche presque aussi vite que les cartes tombaient de ses mains. Au fur et à mesure, il relevait la tête. Ses yeux me fascinaient davantage et sa bouche me raillait. J'étais ivre de fureur, de douleur, d'épouvante, Et

Il est question d'une nouvelle grève, dit la Liberté : celle des gardiens de la paix qui, par suite du vote probable du rattachement de la préfecture de police au ministère de l'intérieur, seraient décidés à donner leur démission. 4,000 environ verraient, en effet, leur retraite diminuée par l'application de la nouvelle loi.

On assure que les collègues de M. Waldeck-Rousseau, mécontents de la façon dont M. le ministre de l'intérieur fait danser les fonds secrets, auraient décidé que les subventions aux journaux officieux seraient examinées désormais en conseil et que les conventions avec ces feuilles mercenaires seraient faites de telle sorte qu'elles ne pussent pas soutenir les intérêts d'un ministre aux dépens des autres.

On lit dans la France :

« Il est question, en ce moment, d'appeler le général Saussier, qui commande actuellement le 49^e corps d'armée en Algérie, au poste de gouverneur militaire de Paris. Le gouverneur actuel, le général Lecointe, se consacrerait entièrement à l'accomplissement de son mandat de sénateur.

Le successeur du général Saussier, en Afrique, est désigné : c'est le général Davoust, duc d'Auerstaedt, commandant le 40^e corps d'armée à Rennes. »

M. Tirard vient de donner des ordres pour éliminer des concours d'admission dans les bureaux des finances des candidats dont les familles ont eu des attaches avec les régimes précédents.

On sait que M. Ferry a pris une mesure analogue pour le concours du quai d'Orsay.

On assure que M. Martin-Feuillée n'avait omis qu'une chose dans la loi qu'il a fait voter sur la soi-disant réforme judiciaire : faire inscrire régulièrement les crédits concernant la liquidation des pensions des magistrats mis à la retraite.

Le gouvernement se trouve donc obligé aujourd'hui de déposer une nouvelle demande de crédits pour combler cette lacune.

On lit dans la France Nouvelle :

« Un aïeul de M. Jules Ferry :
Le 12 février 1794, le R. P. Charles-Dominique Ferry, jésuite, originaire de Monaco, et fixé depuis quelque temps à Vesoul, a été guillotiné à Lyon, sur la place des Terreaux, pour avoir refusé de prêter le serment schismatique.

Le R. P. Ferry avait un frère qui était cuisinier à Monaco, et il l'attira en France auprès de lui. Le cuisinier s'établit à Vesoul, et il est devenu l'aïeul de M. Jules et Charles Ferry.

» Neveu d'un saint jésuite, martyr de sa

nous jouions, nous jouions toujours. A la fin, n'ayant plus une seule pièce de monnaie, je jetai, comme enjeu, ma montre sur la table. Il la repoussa et, se levant, me dit :

« Je ne te demande pas cela, insensé.
» Je bondis à cette parole. Il me prit le poignet, me dit à l'oreille :

« Si vous tenez à vivre, oubliez-moi.

» Et il sortit.

« Qu'ai-je vu, qu'ai-je dit, qu'ai-je pensé pendant une heure ? Je n'en sais rien. Je me suis retrouvé la tête et les bras étendus sur cette table où je venais de livrer une fortune. Ceux qui passaient près de moi me jetaient un coup d'œil plus méprisant que surpris. Sans doute, ils voyaient de temps en temps des scènes de ce genre. Je rentrai chez moi, roulant dans mon esprit les plus affreux projets. Avec quel art cet homme m'avait enlacé ! Je n'en pouvais plus douter, c'était volontairement, c'était pour me tenter, que, la veille, il avait perdu sous mes yeux... »

» Huit jours plus tard, je le rencontrai chez un courtier. Ce fut lui qui entra le dernier, car, moi, je n'aurais pu franchir le seuil d'un appartement où je l'aurais aperçu. Mais lui n'éprouvait aucun embarras. Il se fit présenter à moi par le courtier. Il était facile de comprendre le sens de cette étrange politesse. Nous devions être inconnus l'un à l'autre. Hélas ! ni l'un, ni l'autre nous n'aurions voulu dire

fidélité à l'Eglise, c'est dur pour le père de l'article 7. »

Notre vaillant confrère, M. G. Maison-neuve, rédacteur en chef de l'Union du Languedoc, vient de faire paraître une très-intéressante brochure, sous le titre : *M. le Comte de Paris, accompagnée d'un beau portrait photographique*, par M. Quinsac.

Avant peu, les agents des postes et télégraphes seront entièrement transformés en agents de banque. Une commission a été nommée par M. Cochery pour étudier et poursuivre activement la solution de la question des bons de remboursement d'épargne ou chèques dans les bureaux de recette.

Les journaux de Marseille publient une lettre signée : « Alph. Pélissier, le général du mouvement révolutionnaire à Marseille en 1871 » et adressée à MM. Clémenceau et Bouchet, députés.

Cette lettre est une mise en demeure au gouvernement de déclarer s'il est prêt de traiter avec les hommes de la Commune comme avec des alliés ou à les répudier comme des adversaires.

Le moment est venu, suivant le « général » Pélissier, de se prononcer catégoriquement à ce sujet.

AU TONKIN.

Le Morning News reçoit de Saint-Petersbourg un télégramme dans lequel on lui affirme que la situation du Tonkin est très-alarquante :

« Une grande irritation règne à Canton et dans les autres parties de l'Empire. Les gouverneurs locaux ont reçu des instructions sévères pour la protection des sujets européens ; mais, malgré le désir sincère des autorités de Pékin de les protéger, il est impossible de prévoir les conséquences de l'irritation actuelle. On croit généralement qu'une guerre avec la France est devenue inévitable. »

Nous apprenons que tous les consuls étrangers résidant à Canton, appuyant la réclamation du consul de France, ont vivement protesté contre le barrage de la rivière.

Devant ces unanimes protestations, les autorités chinoises ont fait suspendre les travaux.

REVUE FINANCIÈRE.

Il n'y a guère eu de changement dans le marché pendant la semaine qui vient de s'écouler. Une légère réaction s'est produite, mais vers la fin on est revenu aux cours des premiers jours. Toutefois, il ne faut pas conclure de cette fermeté que la hausse est définitivement établie, car, ainsi que nous l'avons exposé précédemment, la reprise qui a signalé la fin de l'année 1883 a été provoquée par la haute Banque, obligée par la nécessité d'établir des bilans dans des conditions favorables, à sortir de sa réserve. Ce mouvement lui a été facile à faire,

aidée qu'elle était par les rachats du découvert, puis elle a continué dans ce sens pour préparer le terrain en vue des emprunts de l'Etat et des chemins de fer. Enfin le relèvement du marché a été complété par l'abondance des capitaux provenant des coupons de janvier. Voilà tout le secret de la reprise qui s'est produite depuis trois semaines.

Aussi nous croyons très-peu à sa solidité et à sa durée, car les causes qui avaient animé la baisse subsistent toujours.

Nos finances ne sont pas améliorées en moins d'un mois, et les questions soulevées sont loin d'être élucidées.

Nos lecteurs se souviennent de l'appel devant la 11^e chambre, il y a quelques semaines, de l'affaire de la Société départementale des Vidanges et Engrais ; parmi les comparais accusés d'escroquerie, nous relevons les noms de MM. Juleau, marquis de Strada, Mancel, Mignot et J.-B. Berlier, l'inventeur du système de vidanges pneumatiques, directeur de la Société Lyonnaise des Vidanges et administrateur de la Compagnie générale de salubrité.

Le jugement devait être rendu le 16 courant, mais le président a annoncé au début de l'audience que la cause était renvoyée à samedi pour être jugée, il a terminé son allocution par les paroles suivantes :

« Le Tribunal regrette qu'on ait fait agir auprès de lui des influences et des recommandations qui, loin d'être utiles aux prévenus, ne pourraient que lui nuire, car elles semblent être un aveu indirect de culpabilité. »

Le 3 0/0 clôture à 76,72 ; l'amortissable à 77,60 ; le 4 1/2 1883 à 107,02.

Le Suez avait atteint dans la semaine 2,042,50, mais il a rétrogradé sensiblement et termine à 1,983,75.

Le Financier des Communes a publié, dans son numéro du 18 courant, l'étude très-intéressante qu'il avait annoncée sur les conventions ; après un examen approfondi de la situation, il conseille aux actionnaires de les rejeter. Nous engageons nos lecteurs à consulter cette étude.

Le Graphique dont nous avons déjà parlé est également sous nos yeux. Ce travail dépasse toutes les espérances qu'on avait pu en concevoir, rien d'aussi parfait dans ce genre n'a été exécuté jusqu'à ce jour ; on y voit, indiqué avec la plus grande clarté, les cours des différents titres de la Compagnie depuis sa fondation, les recettes, les tonnages, le nombre des navires en transit, les différents tarifs appliqués ; si l'on en juge par l'affluence des demandes qui parviennent au directeur de la Banque des Communes de France, cette œuvre obtient un grand succès.

Le prochain Graphique que publiera le Financier des Communes portera sur les mouvements des rentes françaises depuis 1870.

Le marché de l'Unité d'Egypte a été un peu alourdi par des ventes et des réalisations de bénéfices, mais il se relèvera prochainement. L'intervention de l'Angleterre dans ce pays paraît un peu lente, et ce retard peut lui faire éprouver de nouvelles difficultés dans l'accomplissement de son œuvre ; mais, quoi qu'il en soit, l'Egypte peut dès maintenant être considérée comme une province anglaise. En dernier lieu, l'Unité est à 339,68.

La Rente Espagnole progresse de 57 à 57 3/16 et à 57 3/8. Il serait fort possible que ce mouvement s'accroît, si, comme on le suppose généralement, un ministère conservateur est constitué.

Le reste du marché n'offre aucun intérêt et suit la tendance générale.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'AFFAIRE DE PARNAY.

L'auteur de la scène dramatique dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le numéro du 16 courant, sous le titre : *Une saisie à Parnay*, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle de Saumur.

vous. Je n'ai jamais ni vu, ni entendu, ni appris rien qui pût accuser sa conduite. Il ne semblait posséder que par le démon de l'or.

Elle murmura :
— Merci, mon Dieu !

Ah ! qu'importait l'amertume pour elle-même, pourvu qu'elle n'eût pas à redouter le danger pour Raoul !

— Toutefois, rappelez-vous qu'il est bien habile, reprit Lozarès. Ainsi, tandis qu'il se faisait une fortune de cette manière, il observait l'exactitude la plus scrupuleuse dans tout ce qu'il administrait. Il était estimé publiquement.

— C'est affreux ! dit-elle d'une voix brisée.

Elle resta un moment silencieuse, puis elle reprit :

— Et cependant, mieux vaut encore pour moi ce chagrin que l'ignorance.

— Peut-être ! dit tristement Lozarès. Mais ce chagrin vous vient par moi, Lucienne, et rien ne me consolera de vous l'avoir causé.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

Il est un mal qui fait du bien : celui que l'on s'impose par dévouement. O. COMETTANT.

Les débats sont venus confirmer en tous points notre récit.

M. le procureur de la République s'est fait un devoir de rendre justice au courage et au sangfroid dont ont fait preuve, dans la circonstance, M. Delaunay, huissier, ainsi que le gendarme Bimouat. L'un et l'autre, bien qu'exposés en effet à une mort certaine, n'ont pas reculé dans l'accomplissement de leur devoir. Le président du tribunal, à son tour, s'est associé à ces éloges.

Quant au sieur Vallet, l'auteur de cette tentative d'assassinat, il a témoigné à l'audience un vif repentir de sa conduite. Son avocat a fait valoir ses bons antécédents, appuyés de plusieurs certificats. Il a expliqué la rage furieuse de son client, en ce que celui-ci avait épousé une femme deux fois veuve, de quinze années plus âgée que lui, parce qu'il la croyait riche, tandis qu'elle ne lui apportait que des dettes.

Le tribunal a écarté la tentative d'assassinat pour ne retenir que celle de rébellion ; mais, faisant sur ce point une application sévère de la loi, il a condamné Vallet à un an de prison.

Nous apprenons la mort de M^{me} Anastasie, supérieure des Dames de Sainte-Anne, à Nantilly.

Les obsèques auront lieu demain mercredi, à 9 heures du matin, dans l'église de Nantilly.

Les personnes qui désireront assister à cette cérémonie sont priées de vouloir bien se réunir à la maison de Sainte-Anne.

Aux termes de la loi du 5 mai 1885, les Conseils municipaux doivent se réunir au commencement de février pour la tenue de leur première session ordinaire trimestrielle. Cette réunion doit avoir lieu dans la première quinzaine du mois.

Sont nommés, pour trois ans, membres du conseil départemental de l'instruction publique de Maine-et-Loire, à dater du 11 janvier 1884 :

MM. Monden-Gennevraye, conseiller (?) à la cour d'Angers ; Audra, pasteur protestant ; Maillé, député, conseiller général ; Grimoux, conseiller général ; Guillon, maire (?) d'Angers ; le docteur Meleux, directeur de l'Ecole de médecine d'Angers ; Hamon, inspecteur primaire à Angers.

A quel titre, demande l'Union de l'Ouest, M. Audra, « clercal » protestant, fait-il partie du conseil départemental ? Et M. Monden-Gennevraye, conseiller à la cour, qui est retraité ? Et M. Guillon, maire d'Angers, qui a donné sa démission ? A quelle époque donc a été dressée cette liste, qui fait partir cependant les nominations du 11 janvier 1884 ?

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Par 283 voix contre 265, la Chambre a refusé de renvoyer à sa commission le projet de loi relatif à la préfecture de police.

Ont voté pour : MM. Bury, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

A voté contre : M. Benoist.

— Par 269 voix contre 219, la Chambre a décidé de discuter les articles de ce même projet.

M. Benoist a voté pour.
Ont voté contre : MM. Bury, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Un amendement de M. Léon Renault, rattachant au budget de l'intérieur le service des ports et de la navigation à Paris, a été rejeté par 241 voix contre 134.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.

N'ont pas voté : MM. Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Le chapeau légendaire des gendarmes a vécu. Désormais, ces honorables militaires seront coiffés d'un simple képi.

Il paraît que cette dernière coiffure sera seule employée, sauf toutefois les jours de revue et de prise d'armes.

On est obligé de reconnaître que le gendarme dans son grand bicorne, effroi traditionnel des malfaiteurs, perdra quelque peu de son prestige.

NEUIL-SOUS-PASSAVANT. — Le 10 janvier, deux belles cloches fondues au Mans, dans l'usine de M. Bollée, ont été bénites et inaugurées à l'église de Neuil-sous-Passavant.

Etaient parrains et marraines, pour l'une, M. le curé de Nueil et M^{me} la comtesse de Charnières; pour l'autre, M. Lemoine, maire, et M^{me} Gautier, femme de l'adjoint. M. le curé de Vihiers, qui avait été délégué pour présider la cérémonie, a célébré la grand'messe, en présence de la population tout entière, empressée à participer à cette fête de la paroisse catholique. Dans un discours éloquent, M. le curé du Puy-Notre-Dame a expliqué, devant cet auditoire sympathique, le symbolisme de la cloche et sa fonction dans les diverses circonstances de la vie chrétienne.

D'abondantes aumônes ont été distribuées aux pauvres de la paroisse, au nom des parrains et marraines, en sorte que tous ont eu leur part de joie dans cette journée qui laissera, dans la paroisse de Nueil, de religieux et durables souvenirs. (Union de l'Ouest.)

Au tirage de la loterie des Arts décoratifs du 15 janvier, M^{lle} Augustine Desnoves, couturière à Angers, a gagné 1,000 fr. avec le billet 8,440,554.

Il a été vendu au bureau de tabac, rue Baudrière, n° 4. (Patriote.)

RÉSISTANCE D'UN COFFRE-FORT.

Une tentative de vol a eu lieu, pendant la nuit du 14 au 15 courant, dans les bureaux de l'usine des forges et des fonderies de M. Voruz aîné, située Prairie-auduc, à Nantes.

Les malfaiteurs, nous dit l'Espérance du Peuple, se sont introduits dans les ateliers à l'aide de fausses clefs; après avoir ouvert la porte d'entrée des bureaux, ils ont pénétré jusqu'à la pièce réservée où se trouve la caisse.

Les voleurs étaient munis de pinces, ils ont essayé de forcer le coffre-fort. Après un travail qui a dû être long, sans pouvoir réussir, ils se sont servi d'une masse en fer, mais, fort heureusement, sans obtenir aucun résultat.

L'usage des coffres-forts se généralise de plus en plus, et avec juste raison. C'est une sécurité contre les vols et les incendies.

La ville de Nantes semble avoir le privilège de fournir cette double preuve. Hier, à la suite d'un incendie violent, un banquier retrouve toutes ses valeurs dans son coffre-fort; aujourd'hui, la caisse d'une grande industrie résiste avec plein succès aux efforts d'une bande de voleurs, qui devaient savoir cependant comment s'y prendre pour arriver à leurs fins.

En ce temps d'égarement et d'aberration, ces mêmes tentatives peuvent se renouveler partout, à la ville comme à la campagne, chez l'industriel comme chez le simple et modeste propriétaire; aussi est-il devenu indispensable, pour sa propre sécurité et pour mettre sa fortune à l'abri de toute tentative, de faire la dépense d'un coffre-fort. On ne peut mieux placer son argent.

Parmi les constructeurs qui se recommandent le plus, pour les soins apportés à la fabrication de bons coffres-forts, nous devons citer la maison B. Haffner aîné, de Paris. Ce constructeur, fournisseur de diverses compagnies de chemins de fer, du ministère des postes et télégraphes, de nombreuses banques et administrations, n'en est plus à faire ses preuves.

La maison B. Haffner aîné n'a jamais employé de bois dans la fabrication de ses coffres-forts et n'a qu'un seul tarif et une seule construction.

On nous annonce qu'un déballage très-considérable de Toiles de fil sera prochainement ouvert dans notre ville.

Ces articles, nous dit-on, feront sensation par le bon marché exceptionnel auquel ils seront vendus et laisseront d'agréables souvenirs aux personnes qui sauront en profiter.

LES BLÉS DE PRINTEMPS.

L'an dernier, plusieurs membres de la Société académique d'agriculture de Poitiers se sont livrés à des expériences sur un certain nombre de variétés les plus renommées de blés de printemps. M. Larvaron, professeur d'agriculture, vient de publier son rapport sur les résultats obtenus; mais avant

de donner les conclusions de M. Larvaron, nous ferons observer qu'il est peut-être téméraire de porter un jugement définitif sur le mérite relatif des blés après une seule année d'expérience, et nous sommes persuadés que si cette année les mêmes personnes se livraient de nouveau aux mêmes essais, les résultats seraient différents. On peut constater, en lisant les rapports annuels des cultures de l'école de Saint-Rémy, que de telles expériences donnent d'une année à l'autre des résultats fort divers; aussi a-t-on pris l'habitude de tirer des conclusions pratiques des ces expériences qu'à la suite d'une période de sept ou huit ans.

Nous ferons toutefois remarquer que quelques-unes des conclusions ci-dessous s'accordent à peu près avec les conseils de M. Vilmarin, mais non toutes.

« Le blé seigle, le blé carré de Sicile, le blé bleu de Noé, le blé barbu ordinaire de mars, n'ont que très-rarement donné de bons résultats: il faut absolument les rejeter.

« Le blé Richelle de Naples, le blé Chidam blanc, n'ont donné des rendements sérieux que dans les terres très-riches et bien cultivées.

« Ce sont des variétés à tempérament très-délicat, il ne faut donc les semer qu'avec la plus grande circonspection.

« Le blé Victoria de mars, le blé rouge de mars, n'ont pas réussi en terrain calcaire; mais ils ont donné, le premier surtout, des rendements magnifiques dans les terres argilo-siliceuses riches.

« Le blé Saumur de mars ne réussit pas en terre argilo-siliceuse, ses rendements sont excellents dans les terres argilo-calcaires.

« Le blé Hérisson barbu a donné de bons résultats partout, c'est le seul qui ait réussi sur les terrains crayeux secs de peu de profondeur.

« En résumé, voici, d'après cette étude, les blés de printemps qui conviennent le mieux:

« Terres argilo-siliceuses riches, profondes: 1, Victoria de mars; 2, rouge de mars.

« Terres calcaires riches assez bien cultivées: Saumur de mars.

« Terres de toute nature, et particulièrement les terres pauvres, sèches, calcaires: blé Hérisson barbu.

« Les autres variétés ne nous paraissent pas assez rustiques pour être cultivées avec avantage. »

Faits divers.

Les tailleurs américains doivent tenir, le mois prochain, un grand meeting à Philadelphie.

Les partisans de la culotte courte et ceux du vulgaire pantalon sont actuellement aux prises. Les premiers prétendent que la culotte est le comble de l'élégance pour l'homme du monde; les autres répondent que nous sommes déçus: « Si vous voulez nous rendre la culotte de nos aïeux, rendez-nous d'abord leurs mollets. »

Ces fameux mollets dont le marquis de la Seiglière de Jules Sandeau se montrait si fier à juste titre, et dont on ne trouverait certainement pas une paire convenable dans les pantalons étriqués de nos jeunes boudinés!

Une nouvelle variété de *dahlia* a été importée d'Italie en Angleterre. Il est en pleine fleur à l'heure qu'il est, dans le jardin de la Société d'horticulture, et mesure huit à neuf pieds anglais de haut. La tige est couronnée d'un massif de fleurs isolées les unes des autres, aux longs pétales blancs piqués au cœur d'un point jaune.

Gageons que ce sera la fleur à la mode ce printemps, et que nous en verrons bientôt partout, sur les corsages et sur les chapeaux.

M^{me} Z..., qui est excellente musicienne, est en train d'inculquer des notions musicales à son jeune fils Tomy, qui est âgé de huit ans, pendant que son autre bébé, petit Pierre, joue sur le tapis.

— Veyons, Tomy, combien y a-t-il de clefs au solfège?...
— Il y en a deux, maman, la clef de *fa* et la clef de *sol*...

Alors petit Pierre:
— Eh bien!... et la clef de l'armoire aux confitures?

Lu à la devanture d'un marchand de chaussures du quartier des Halles:

Bottines d'hommes, bottines de dames et immédiatement au-dessous:
BOTTINES DE VEAU.

Dans une boutique.
La cliente, montrant un porte-monnaie en peau de crocodile:
— Est-ce bon?
La marchande, avec un entrain aimable:
— Oh! madame, c'est inusable, éternel; tous ceux qui en ont acheté viennent nous en redemander.

CONSEILS ET RECETTES.

On emploie, dans les exploitations rurales et les installations viticoles, beaucoup de poteaux de bois. Ces poteaux pourrissent vite, malgré le soin qu'on a pris de les infecter, de les carboniser superficiellement ou de les enduire de goudron de houille.

Un journal anglais reproduit une recette déjà ancienne que nous croyons utile de faire connaître.

Pour augmenter de 50 0/0 la durée des pièces de bois que l'on destine à être enfoncées dans le sol, il suffit de placer le bois dans la direction opposée à celle où il a poussé.

Des expériences comparatives, faites sur des morceaux de chêne, ont prouvé que les poteaux placés dans le sens de leur croissance, de leur végétation, sont détruits en douze années, pendant que ceux enfoncés en sens contraire ne présentent, au bout de ce temps, aucune trace de moisissure.

MOYEN D'EMPÊCHER LE FROID AUX PIEDS.

Prendre du taffetas gommé et le mouler exactement sur le bas ou la chaussette: il conservera ainsi toute la chaleur animale développée sans permettre au froid extérieur d'en enlever la plus légère partie.

Préconisé par M. H. Vigouroux dans ses *Tablettes du Docteur*.

Mastic pour l'assemblage du verre avec le métal, etc. — Le *Sanitary Engineer* de New-York donne la composition de divers mastics qui conviennent quand il s'agit d'assembler des tubes en verre, par exemple, avec des garnitures métalliques, ou dans d'autres cas analogues.

Pour fixer du verre sur du métal, on mélange de la litharge avec de la glycérine en remuant jusqu'à ce que le mélange ait la consistance du lait condensé. On obtient ainsi un mastic impénétrable à l'eau et susceptible de résister à une haute température.

Pour fixer du verre sur du verre, on se sert d'un mélange de trois parties de résine et d'une partie de cire; mais le mastic ainsi obtenu ne résiste pas à la chaleur.

LAVAGE DES VITRES

Pour laver facilement les vitres ou les verres des cadres, il faut verser dans de l'eau pure un peu d'eau de Cologne. Le mélange doit blanchir légèrement. Avec cette eau parfumée, les vitres les plus encrassées deviennent claires et brillantes. Il faut les essuyer avec un linge doux.

Les vernis lavés par le même procédé semblent neufs, et cette mixture les use moins que la poudre de marbre ou le savonage, pour lequel il faut employer de l'eau chaude.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 20 janvier 1884.

Versements de 227 déposants (61 nouveaux), 45,972 fr. » »

Remboursements, 28,313 fr. 58 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Lévées et de Gennes.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). Sommaire du numéro du 19 Janvier 1884. Les courants telluriques. — Les Piles Skrivanow dans le

ballet de la *Farandole*. — Les Avertisseurs électriques d'incendie à l'Exposition d'électricité de Vienne. — Machines à fil fin et machines à gros fil (A. Hillairet, Gustave Cabanellas). — Thermo-avertisseur de M. T. Tommasi. — L'Électrothérapie (Suite). — Raccordement des réseaux téléphoniques aux bureaux télégraphiques belges. — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Revue des journaux d'électricité. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité.

Le numéro, 50 centimes. — France: Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; Union postale: 25 fr.; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix: 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément: l'*Histoire de France*, 133 fr.; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix: 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 15 volumes in-8°, contenant 165 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. DU CLERZOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 53, rue de Fleurus, Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GROFROY.

Sommaire du n° 160 (samedi 19 janvier 1884):

Héraclès, par Vassel de Fautereau. — Le portrait de Turco, par H. de L. — Courrier des enfants: Les abris pour promeneurs, par A. Brébion. — Que demande-t-il? par Mélanie Bourotte. — La Fête des Rois, par le vicomte Oscar de Poli. — Les métamorphoses de la betterave, par M. Melchior. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE. — Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 19 janvier 1884.

Chronique parisienne, par Alceste. Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.

Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.

Autour du monde: Hong-Kong, 1 gravure, par Jules Roy.

L'orfèvrerie au XIX^e siècle, 3 gravures, par H. Barbisier.

Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.

Caro, nouvelle (suite et fin), marquis de Saint-Paul.

Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier et Albrecht du Ruys.

Sphinxiana. Bibliographie, par Ferguson.

La Semaine financière, par J. Belletrud.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du **Marché-Noir**, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Études de M. CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M. ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1° CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnaire; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2° Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les coteaux de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Sise à Saumur, 39, rue de Bordeaux,

Avec écurie, remise et beau jardin.

S'adresser à M. A. ROUSTEAUX, rue de Bordeaux, 39. (45)

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de changement de domicile de M. Gaultier-Brière:

Un bon piano droit et tabouret; Très-belle étagère; Machine à coudre, neuve; Deux armoires, — deux candélabres vrai bronze, — pendule, tableaux, gravures.

S'adresser chez M. CRUCHET-FALGUE, au Pont-Fouchard. (12)

A VENDRE

BONNE JUMENT de sang, 8 ans, se montant et s'attelant bien.

S'adresser à M. DURON, rue du Puits-Tribouillet, 5, à Saumur.

CHÈVRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

LEÇONS D'ANGLAIS

Prix modéré.

S'adresser à Miss RIVE, pensionnat de M^{lle} Bonifas, 21, rue du Pressoir-Saint-Antoine. (39)

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

LOTÉRIE

ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

LE 31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de:

500,000^f

Un Lot de 200,000 Fr.

4 lots de 100,000 fr.
4 lots de 50,000 —
8 lots de 25,000 —
20 lots de 10,000 —
100 lots de 1,000 —
400 lots de 500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champ-Magny, Paris

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PROUVENT CERTIFIER que la

Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

GRANDS MAGASINS

DE

L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du **Marché-Noir**.

L. ALLORY

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{te}	Dernier cours.		Clôture précé ^{te}	Dernier cours.		Clôture précé ^{te}	Dernier cours.		Clôture précé ^{te}	Dernier cours.
3 %	76 75	76 90	Est	735	732 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511	512
3 % amortissable	77 80	77 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519 25	518 50	Est	553	553 25
4 1/2 %	107 20	107 15	Midi	1125	1130	— 1865, 4 %	520	520	Midi	355	354 75
4 1/2 % (nouveau)	107 15	107 22	Nord	1750	1748 75	— 1869, 3 %	405	403	Nord	360	359 75
Obligations du Trésor	502 50	502 50	Orléans	1275	1280	— 1871, 3 %	387 50	388	Orléans	356	356
Banque de France	5180	5180	Ouest	798 75	797 50	— 1875, 4 %	509	508	Ouest	358	359
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1410	1415	— 1876, 4 %	509	509	Paris-Lyon-Méditerranée	364	364
Comptoir d'escompte	943 75	940	Canal de Suez	1987 50	2007 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	521	Paris-Bourbonnais	362	364
Crédit Lyonnais	553 75	550	C. gén. Transatlantique	491 25	492 50	Obligations communales 1879	442	444	Canal de Suez	584	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1242 50	1245				Obligat. foncières 1879 3 %	438	440			
Crédit de France	5 50					Obligat. foncières 1883 3 %	336	335 75			
Crédit mobilier	340	332 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,